
Konkurse Faillites Fallimenti

No 202 Freitag, 17.10.2008 126. Jahrgang

1. Débitrice: **Blue Waters SA**, siège social à, **Port-Valais**
2. Déclaration de faillite: 02.09.2008
3. Suspension de faillite: 08.10.2008
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 27.10.2008
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. Remarques: art. 230 LP, alinéa 2

Office des Faillites de Monthey D. Gillabert, Préposé
1870 Monthey

(00330839)